

Convocation affichée le : 12/11/2024

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 7

Votants: 7

Séance du 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de André Pujol

Sont présents: André PUJOL, Isabelle ROUSSEL, Jérôme BINET, Christine TROUVADY, Piotr WOLEJSZO, Brigitte PUPATO, Pierre SANCHEZ

Représentés:

Excuses: Christophe BIGOU

Absents: Vincent FREJAVILLE, Benoît FARINACCI

Secrétaire de séance: Brigitte PUPATO

Les membres du conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte à 19 h 10.

Brigitte PUPATO est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Don de mobilier archéologique
- Questions diverses

Objet: Don de mobiliers archéologiques - DE 2024 029

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu l'offre de don présentée par Madame BOYER et Monsieur GUIRAUD,

Considérant que le don proposé consiste en des collections de mobiliers archéologiques datant d'époques variées,

Considérant que ce don contribuera à créer un projet structurant autour du patrimoine archéologique présenté dans le dépôt de fouilles local et en lien avec le site archéologique communal du "Mourral des Morts",

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits des donateurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par Madame BOYER et Monsieur GUIRAUD ;

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à Madame BOYER et Monsieur GUIRAUD pour leur générosité envers la commune ;

Article 3 : D'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Article 4 : D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question diverse soulevée par un conseiller, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,
André PUJOL

La Secrétaire de séance,
Brigitte PUPATO